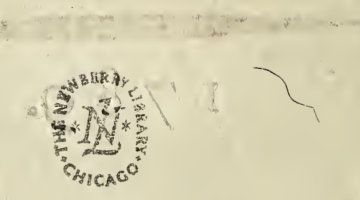
LES
MONSTRES
DÉCOUVERTS, PUNIS.

1789.





LES MONSTRES DÉCOUVERTS, PUNIS.

Du 23 Juillet 1789.

LE Courrier de Verfailles à Paris, en paffant à la barrière de la Conférence, a rencontré une voiture couverte, dans laquelle étoient un ou plufieurs hommes avec des Cavaliers de Maréchauffée. Il s'eft informé du délit qui avoit fait arrêter ces gens; on lui a répondu qu'ils étoient du nombre des fcélérats foudoyés par le Prévôt des Marchands pour mettre le feu aux barrières, afin de faire diverfion & divifer les forces des Citoyens.

En paffant à Sève, on lui a débité, comme chofe très-certaine, que M. le Comte de Lowendhal avoit été trouvé fur la route, colportant les lettres de la Cour. Cette nouvelle a dû lui paroître fufpecte; mieux informé, il a fu qu'un nommé Lovendale, Commiffionnaire de la Pofte, avoit porté effectivement plufieurs lettres de Verfailles à Paris. Il s'y prenoit fort adroitement pour faire ce métier. Il fe faifoit écrire une ou deux lettres vagues qu'il laiffoit faifir d'un air niais; par ce moyen il fauvoit la véritable lettre. Son indifcrétion découvrit la fourbe,

Il a été surpris avant-hier, comme il en portoit une cachée dans un pain de quatre livres. Il n'a eu que le tems de se sauver. On vouloit le pendre ; il franchit heureusement les murs qui aboutissent au chemin de Belle-vue, par derrière la maison de Madame de Coaslin. Il a été rencontré, le même jour, à Bagnolet. Nous citons cette anecdote, afin de prouver combien il est nécessaire de vérifier les bruits vagues qui se répandent, & qui pourroient devenir dangereux pour des hommes innocens qu'ils compromettent.

A Versailles, on attend avec impatience M. Necker. Il y a toujours beaucoup de monde dans la Cour des Ministres, qui guêtent les Courriers. Madame de Montmorin étoit arrivée la veille, à 8 heures du soir ; elle avoit éprouvé quelques retards à Etampes. En descendant de voiture, la première chose qu'elle a faite, a été de s'informer si M. de Montmorin étoit à Versailles ; il apparut presque aussitôt en chaise à porteur.

Hier on a bouché les soupiraux qu'on avoit préparés sous les casernes des Gardes-Françaises. On les avoit excavés quelques jours avant la révolution, sous prétexte de leur donner de l'air. Les Gardes-Françaises croyent être assurés qu'on avoit les plus funestes projets sur ces excavations. Nous n'augmenterons pas l'effroi des bons Citoyens ; mais il est une vérité constante ; c'est qu'il y avoit une infinité de têtes proscrites, & le sang de milliers de Citoyens devoit couler.

Pendant qu'on supposoit, que l'Abbesse de Montmartre étoit exposée aux insultes du Peuple, son frère recevoit à Versailles le Chapeau de Cardinal.

Voici ce qu'on disoit, & ce qu'on croyoit fermement à Versailles, hier à midi, relativement à l'Abbesse de Montmartre : « Elle avoit été arrachée de son couvent, & traînée à l'Hôtel-de-Ville. On

avoit trouvé, à ſon Abbaye, une grande quantité de fuſils, de canons, de munitions de guerre, & ſur-tout 1500 habits de Gardes Françaiſes, dont on devoit revêtir les Huſſards, ou d'autres troupes qui ſe feroient mêlées parmi les Citoyens, ſous prétexte de les défendre, & les auroient égorgés ſans peine ſous cet habit, déſormais ſi reſpectable. Au ſurplus, une pareille ruſe eſt bien digne des tyrans qui nous forgeoient des fers.

On diſoit ce matin, à Verſailles, que le Comte d'Artois eſt en Eſpagne; la tranquillité douce dont paroit jouir ſa vertueuſe Epouſe, nous confirme, au moins, qu'il eſt en lieu de ſûreté.

Nous avons appris avec plaiſir, & nous apprenons à nos lecteurs avec plus de plaiſir, que le ſyſtême de la Cour paroit abſolument changé. La bonne compagnie & les perſonnes dignes de l'eſtime publique y reparoiſſant. Madame la Ducheſſe de Duras eſt, dit-on, déſignée pour ſuccéder *à la Polignac.* M. de Teſſé, qui depuis long-temps avoit été contraint de ne faire aucun ſervice auprès de la Reine, eſt abſolument réintégré. La Reine vient de lui donner le témoignage le moins ſuſpect de ſes bonnes grâces. Elle a été le viſiter avec ſa fille, à ſa maiſon de Chaville. On croit, & il paroit certain même qu'il ſuccédera au ſervice de Lambeſc, dans la charge de Grand-Ecuyer. Hier, une foule de perſonnes s'eſt empreſſée de lui en faire compliment, comme une choſe déjà faite.

Comme il n'y avoit point de Séance, notre Courrier a profité du peu de momens qu'il a reſté à Verſailles, pour porter autour de lui, un coup d'œil obſervateur; il a remarqué en général, beaucoup d'aigreur dans les eſprits & une extrême fermentation dans toutes les têtes.

A ſon retour à Paris, il a appris, avec ſatiſfaction qu'on percevoit les droits aux barrières de-

puis le matin, & que cette perception étoit destinée jusqu'à nouvel ordre, à un emploi honorable & utile.

Evènemens de la journée du 23, à Paris, à dix heures du soir.

Massacre du sieur Foulon.

LA haine publique avoit appris à cet homme odieux, tous les dangers qui le menaçoient. Les têtes livides & sanglantes du Prévôt des Marchands & du Chevalier de Launay, promenées, les remords qui le rongeoient, ne l'empêchèrent pas cependant de chercher les moyens de pourvoir à sa sûreté.

La mort éteint toutes les haines & toutes les vengeances; il le savoit, il craignoit les inconvéniens d'une fuite précipitée; il eut l'adresse de se faire passer pour mort; & tout le monde le crut, parce que tout le monde le desiroit pour le bien public.

Il s'étoit retiré à Viry-sur-Orge, accompagné d'un domestique affidé; & là, sous un costume bien différent de celui d'un Conseiller d'Etat, il attendoit que de nouvelles révolutions, qu'une Ligue de Princes ennemis nous prépare peut-être, lui fournissent des moyens *nouveaux* de persécution & de tyrannie. Les scélérats ont beau se cacher, ils portent sur leurs fronts, un signe de réprobation qui les fait reconnoître. Foulon fut reconnu par les Paysans de Viry.

Du temps de l'Abbé Terray, il avoit tenu un propos qu'on n'a jamais oublié: *Je les réduiari à manger le pain à 5 sols, ou à se nourrir du foin.*

Les Paysans, furieux, chargent ses épaules d'une

botte de luſerne, ils lui en attachent un faiſceau de chaque côté de ſon habit, & lui entrelacent une eſpèce de collier, compoſé de chardons, le conduiſent à Paris dans cet état, & le forcent à marcher, pieds nuds derrière une Voiture chargée de foin.

Cette Marche pénible l'ayant fait beaucoup tranſpirer, on coupa des orties, & l'on s'en ſervit pour lui eſſuyer le viſage.

Arrivé à Ville-Juif, excédé de chaleur & de fatigues; on lui fit avaler un verre de vinaigre dans lequel on avoit mêlé beaucoup de poivre.

Enfin, il eſt conduit à l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'une foule immenſe. Le Peuple demandoit, à grands cris, qu'on le jugeât; mais, ni M. Bailly, ni les Electeurs, n'avoient de caractère pour prononcer ſon jugement.

Leur embarras étoit extrême; ils auroient voulu le faire conduire à la priſon de l'Abbaye; mais, comment y parvenir! chaque moment ajoutoit à leur incertitude. Le Peuple, cependant, le demandoit, à grands cris. Enfin, il s'impatiente de ces lenteurs, & ſe précipite, à grands flots, dans l'Hôtel-de-Ville.

La multitude arrivée dans la Salle du Comité permanent, eſt invitée à prendre place; on lui expoſe, qu'il faut que juſtice ſoit rendue; mais qu'il faut auſſi qu'elle le ſoit légalement. Le Peuple demande qu'on appelle ſept Juges, afin que ſon procès lui ſoit fait ſans déſemparer. Pendant ces entrefaites, arrive, M. de la Fayette. ---- On veut qu'il prononce. Il harangue, pendant trois quarts-d'heures, à pluſieurs repriſes.

» Meſſieurs, dit-il en ſubſtance, ſans doute il » convient de procéder, avec célérité, à l'inſtruc- » tion du procès; mais il faut le faire légalement. » Pour moi, comme j'ai une opinion très-défavo-

» rable ſur le compte de ce perſonnage, qu'on a
» dit *mort depuis quelques jours*, je ne puis être
» ſon juge; l'horreur même que j'ai pour les hommes
» méchans, m'ôteroit la force de le juger ».

» Voici ce que je vous propoſerai, pour qu'il
» ſoit jugé ſuivant les formes légales : je me
» tranſporterai ſur le champ vers l'Aſſemblée Na-
» tionale. Des Commiſſaires ſeront nommés pour
» interroger le coupable, afin de découvrir, par
» ſes dépoſitions, les auteurs d'un parti abominable
» que nous avons tous en horreur, puiſqu'il eſt
» contraire à cette liberté après laquelle nous ſou-
» pirons tous ». — Je répete, que je ne tranſcris que la ſubſtance du diſcours de M. de la Fayette. En vain M. de la Fayette épuiſe-t-il ſes forces & ſa raiſon. Le Peuple n'entend plus rien. Les forfaits de Foulon ſont connus; il faut qu'un exemple terrible épouvante encore les méchans.

On le précipite hors de l'Hôtel-de-Ville : chacun ſe diſpute la gloire d'inſulter à cet homme odieux, à l'ennemi de la Nation, à l'ennemi connu de M. Necker. Le Gibet ſeul peut expier ſes crimes; on l'y entraîne : la corde caſſe, il tombe aux genoux du Peuple. Ses ſupplications ſont inutiles : il expire d'une mort honteuſe & flétriſſante.

Ce ſupplice n'aſſouvit pas la fureur; la tête eſt ſéparée du tronc, on la met toute ſanglante au bout d'une pique; & celui qui la porte en triomphe par toute la ville, ſemble s'en orgueillir de ce fardeau, qui glace d'effroi tous ceux qui oſent y fixer leurs regards.

Cette ſcène n'eſt pas finie, qu'une ſcène plus affreuſe encore ſe prépare.

Maſſacre de l'Intendant de Paris.

Nous avons dit dans notre précédent N°., qu'à-

peu-près 240 hommes de la Milice Parisienne (1) s'étoient transportés à Compiègne, pour s'emparer de l'Intendant de Paris, qui y étoit détenu. Nous n'entrerons pas dans les détails de la route; nous nous bornerons à dire qu'on eut beaucoup de peine à l'arracher des mains des habitans de Senlis.

Une foule immense étoit allée au-devant de lui jusqu'à la Villette. L'on exige qu'il soit mis dans un tombereau : & comme on n'en trouve point, on abat l'impériale du cabriolet dans lequel il avoit été conduit, afin qu'il soit exposé à toute l'ignominie qu'on lui prépare.

Il avoit affecté, pendant toute la route, une sérénité, sans doute, bien éloignée de son ame. A la Porte Saint Martin, le premier objet qui frappe ses regards, c'est une tête défigurée; c'est le tronc fangeux & sanglant de son beau-père, qui vient d'être traîné dans la boue par un peuple furieux.

Des cris d'indignation & d'horreur le poursuivent jusqu'à l'Hôtel-de-ville; il en monte les dégrés avec une fermeté qu'il n'a plus: on l'interroge quelques momens; & pour éviter que le peuple ne le précipite de nouveau de l'Hôtel-de-ville, pour ne pas accroître la fureur, on l'envoie sous bonne escorte à l'Abbaye; mais à peine l'a-t on apperçu, que cette escorte est forcée; on le traîne au même gibet où son beau-père venoit d'expirer. Il vomit mille imprécations contre ceux qui l'environnent; il se défend même contr'eux avec une rage inexprimable. On parvient enfin à lui passer le lacet fatal; il le saisit avec force, & continue d'insulter la multitude; on lui porte plusieurs coups; la corde est coupée deux fois, & deux fois on la remplace. Enfin il tombe percé de mille coups.

---

(1) Le Régiment de Bourgogne s'est réuni à eux, à leur retour.

La mort ne suffit pas à la rage dont on est animé ; on lui arrache la tête, plutôt qu'on ne la coupe ; on la mutile après l'avoir arrachée. Ses membres sont mis en pièces ; une main furieuse fouille dans ses entrailles ; on en sépare le cœur, *qu'il est indigne de porter* (1). Ses intestins (2) sont déchirés en mille pièces, ses vêtemens même ne sont point à l'abri de la fureur ; ils sont mis, en un instant, en lambeaux. Des torches éclairent ce spectacle d'horreur : bientôt elles offrent la ressource d'un supplice nouveau & dont l'œil ne peut soutenir la vue. Le croira-t-on ? On porte ces torches ardentes sur les parties les plus sensibles de ce cadavre : on oublie qu'il ne respire plus : la fureur cherche encore à se faire illusion. Enfin, quand elle est assouvie, on rassemble les affreux restes de ce cadavre sanglant ; on les dépose sur une claie ; on les traîne dans la fange des rues les plus sales. La tête portée sur un piquet les précède. Enfin, le cloâque le plus infect, la voierie, doit être le lieu de leur sépulture, si le feu ne les consume pas.

---

(1) Propres termes de celui qui a arraché le cœur du cadavre. On assure que c'est un Chevalier de Saint Louis.

(2) Ses intestins ont été divisés en une infinité de pièces, que mille personnes se sont empressées d'emporter. Il en a été de même de ses habits qui ont été coupés en de milliers de morceaux qu'on s'arrachoit le uns aux autres.

FIN.

EXTRAIT du Procès-Verbal de la Séance tenue à la Grande-Pinte, par MM. les Commiſſaires, conciliateurs, nommés par MM. les Grenadiers des Gardes-Françaiſes & MM. les Huſſards de Bercheny.

Après les formalités requiſes, la communication reſpective des pouvoirs, MM. les Commiſſaires des Grenadiers, M.   portant la parole, a dit :

LA S E F.... les coquins qui nous ont fait battre : nous ſommes tous frères & camarades ; entre nous autres filles, n'y a point de garçons. Vous êtes des louſtigs, nous des lurrons ; afin de nous entendre mieux, buvons un coup : voilà ma motion.

La motion miſe en délibération par tête, le coup apporté a été bu ; & MM. les Commiſſaires des Huſſards. M.   portant la parole, ont dit : vous l'y' avre tort, camarades, vous l'y' avre cherché un petit querelle à nous autres. --- Et nous l'y être bien de boire un coup ; l'y être la première motion de ma commettante.

La motion, miſe en délibération par tête, le coup apporté, a été bu ; & alors, M.   Citoyen, a demandé à être admis, & a dit :

MESSIEURS,

Vous êtes tous braves gens, il ne s'agit que de s'entendre ; je vais vous propoſer des queſtions ; & ſi vous êtes d'accord, la paix ſera bientôt faite avec nous & entre vous.

M. a été applaudi ; & après avoir bu un coup ; il a dit :

Eſt-il vrai que c'eſt votre Officier qui vous paie, que c'eſt le Roi qui donne l'argent à votre Officier, & que c'eſt la Nation qui donne l'argent au Roi ?

Répondu oui , unanimement, & bu un coup.

Eſt-il vrai que la Nation ne vous paie que pour la défendre, & non pas pour tuer les Citoyens & les empêcher de s'aſſembler pour arranger leurs affaires ?

Répondu unanimement , oui, & bu un coup.

Qu'eſt-ce que feroit un ſoldat, qui marcheroit contre les Citoyens qui ne font de mal à perſonne ?

Répondu unanimement J... F..... & bu deux coups : y a-t-il des J... F... parmi les Huſſards & les Grenadiers ?

Répondu unanimement , non.

Embraſſez-vous donc , ſoyez tous d'accord , & que ça ſoit fini.

Alors il a été procédé à une pleine & entière réconciliation, & arrêté que tout Huſſard ou Grenadier qui feroit atteint & convaincu d'avoir marché contre des Citoyens, ne faiſant mal à perſonne, ſera rayé du tableau à coup de plat de ſabre , & envoyé dans le vieux guet, à pied, pour y ſervir , pendant neuf ans , ſous les ordres du Chevalier Dubois.

FIN.